

N°: 69

Date réception Préfecture

<b>Conseil du 26/06/2015</b>  <b>DIRECTION ENVIRONNEMENT</b>	<b>Identifiant :</b> 2015-0245	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	<b>Titre :</b> Signature de la convention "Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV) - P.J. : Convention TEPCV Grand Poitiers	
	<b>Etudiée par :</b> Le bureau du 04/06/2015 La commission Qualité environnementale, transition énergétique, gestion du cycle de l'eau du 11/06/2015 La commission Générale et des Finances du 19/06/2015	
	<b>Rapportée par :</b>	
Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes		
Nomenclature Préfecture N° 2 : 8. Environnement		

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « Lutter contre le changement climatique » au titre de l'opération proposée. Il s'agit de proposer un panel d'actions constitutif du programme d'actions dans le cadre de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » duquel Grand Poitiers est lauréate. Le champ couvre les questions de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique, voire plus globalement les thématiques environnementales.

Grand Poitiers place la transition énergétique au cœur des politiques publiques. Dans ce cadre, elle met en œuvre de nombreuses actions qui visent à réduire la consommation d'énergie du territoire et à développer la production d'énergies renouvelables.

Dans le cadre de son Agenda 21, relancé en 2011 et adopté en 2013, Grand Poitiers a réalisé un diagnostic et élaboré un plan d'actions autour des 5 finalités du développement durable, en étroite coopération avec les communes de l'agglomération. Le volet climat de cet Agenda 21 constituait la première version du Plan Climat-Energie Territorial.

Afin d'évaluer et de consolider ce PCET, Grand Poitiers s'est engagée dans la démarche Cit'ergie en 2013, et élabore actuellement son programme d'action en matière de transition énergétique. Celui-ci couvre les politiques liées aux transports, à l'urbanisme et à l'habitat, aux déchets, aux énergies renouvelables, à la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du territoire, à l'exemplarité de la collectivité sur son patrimoine, à l'adaptation au changement climatique, au suivi et à l'évaluation. Il s'appuie notamment sur les démarches menées dans ces différents secteurs (Plan Local d'Urbanisme, Plan de Déplacements Urbains, Plan de Déplacements d'Etablissement, Programme de Prévention et de Réduction des Déchets...). Sur cette base, la labellisation Cit'ergie sera sollicitée en 2015.

En parallèle, Grand Poitiers est candidate et lauréate à plusieurs appels à projets connexes : Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé, Ecologie industrielle et territoriale, Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets...

L'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte représente une opportunité d'accélérer la concrétisation rapide de certains projets qui s'inscrivent dans cette démarche. Grand Poitiers a soumis en 2014 une candidature à cet appel à projets et fait partie des territoires lauréats. Elle est ainsi susceptible de bénéficier d'une subvention de 500 000 €, voire 2 000 000 € en fonction de la qualité des projets, dans la limite d'un plafond maximal de 80% de chaque dépense subventionnable.

Plusieurs actions liées aux thématiques de l'énergie et du climat sont proposées et font l'objet de discussions avec les services de l'Etat, dans l'optique de la signature d'une convention avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Les économies et les recettes liées à l'énergie générées par les projets pourront servir de base à la création d'un budget annexe dédié à l'énergie. L'objectif est de dégager des financements pour d'autres projets de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables. A terme, ce budget annexe pourra s'autofinancer, alimentant ainsi un cercle vertueux permettant de mettre en œuvre les ambitions de transition énergétique du territoire. Il s'agit donc non seulement de mettre en œuvre des projets exemplaires en matière de transition énergétique, mais aussi d'engager une dynamique permettant de disposer du financement nécessaire pour poursuivre et amplifier cette politique.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver cette démarche
- d'autoriser le Président de Grand Poitiers ou son représentant à signer la convention et tout document relatif à cette démarche

# 500 TERRITOIRES à énergie POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE et POUR Le CLIMAT



## Fonds de financement de la transition énergétique Convention particulière d'appui financier

Entre

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Et

Grand Poitiers,

représenté par Alain CLAEYS, ci-après désigné « le Bénéficiaire »



En présence de la Caisse des dépôts et consignations, représentée par le nnnnnnnnnnnnnnnnnnn

#VotreEnergie



Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE)

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015

## Il est convenu ce qui suit

### Préambule

Un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans,
- reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui viendra compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat...

Dans ce cadre, le GrandAngoulême a présenté un projet qui figure en annexe 1, a été déclaré lauréat de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015 et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

### Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le Bénéficiaire ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier.

### Article 2 - Dépenses éligibles au programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »

Peuvent bénéficier d'un financement au titre du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », les actions relatives aux six domaines d'intervention suivants :

- 1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public*
- 2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports*



- 3. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets**
- 4. Production d'énergies renouvelables locales**
- 5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable**
- 6. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux**

### Article 3 – Engagements du Bénéficiaire

Dans le cadre du projet, le Bénéficiaire s'engage à mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en Annexe 2, permettant de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique. Le budget et le calendrier prévisionnel des actions ainsi que la description des effets attendus sont précisés dans l'Annexe 2.

Pour la bonne exécution de la présente convention, le bénéficiaire s'engage :

- a) à désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche,
- b) à mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

Le Bénéficiaire s'engage à transmettre au préfet de région, en tant que représentant de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public,
- tout document nécessaire aux engagements et versements (Annexe 3),
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

### Article 4 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 500 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

L'appui financier sera mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations à partir des crédits de l'enveloppe spéciale transition énergétique qu'elle gère.

L'appui financier sera versé, après signature de la présente convention, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel de l'appui financier au titre du programme «Territoires à énergie positive » pourra être versée à la demande du Bénéficiaire exprimée auprès du préfet de région, en tant que représentant de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses,
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées atteint ou dépasse 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public du Bénéficiaire.

Ces versements seront réalisés par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre du préfet, qui



aura vérifié le caractère subventionnable des 1200 es présentées.

## Article 5 - Engagements complémentaires de l'État

En complément du soutien financier, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie assurera, avec le concours de l'ADEME :

- une assistance technique et un soutien méthodologique,
- une animation de réseau des lauréats au niveau régional et national,
- la valorisation des résultats.

## Article 6 – Communication

Le logo « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » est obligatoirement apposé sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions visées à l'article 3.



## Article 7 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3 seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## Article 8 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

## Article 9 – Avenants

Le contenu de la présente convention peut être modifié par avenant signé des Parties.

Fait à [redacted], le [redacted] 2015

[redacted]

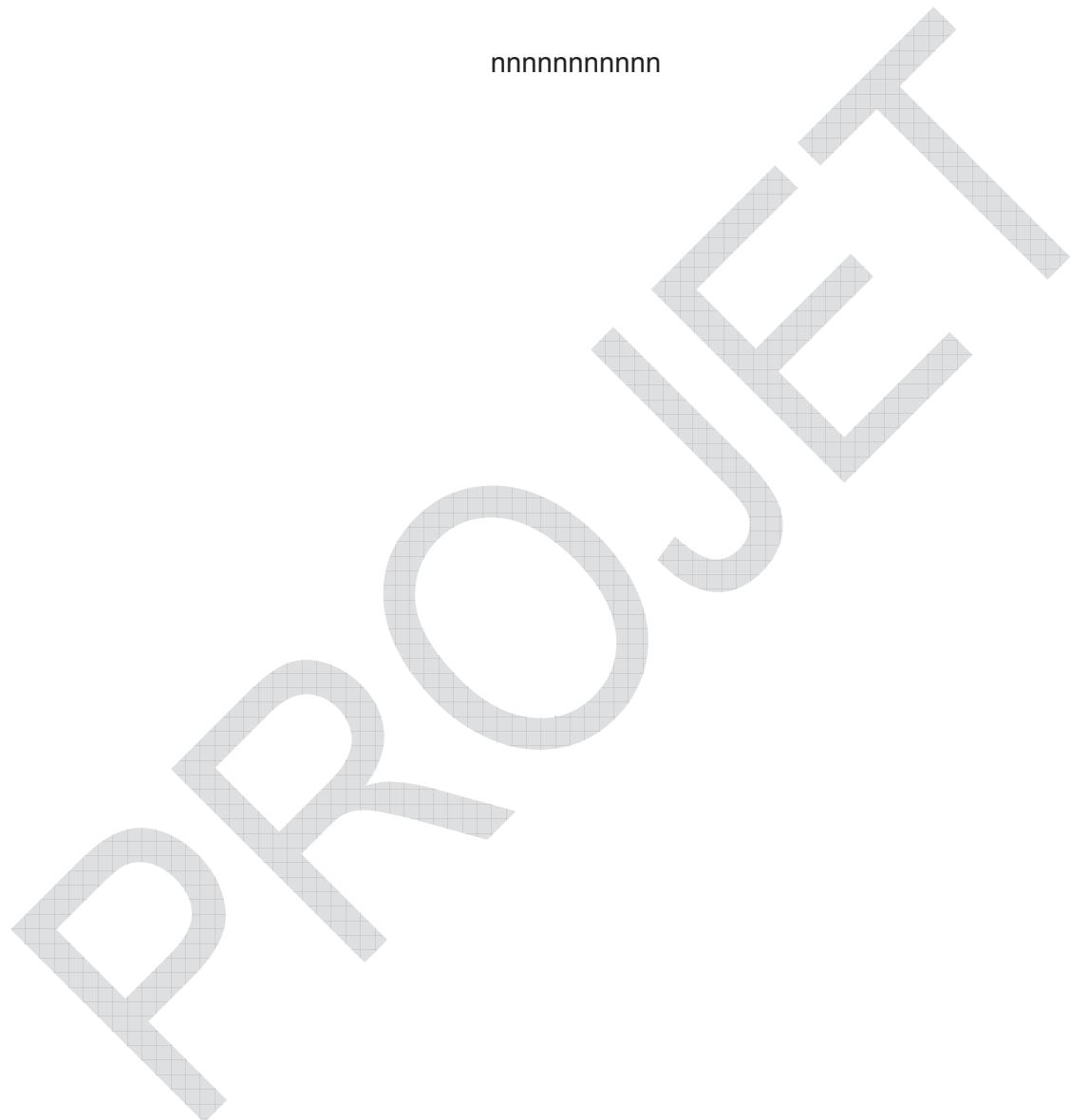
La Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,



nnnn

Ségolène Royal

En présence dnnnnnnn de la Caisse des dépôts et consignations de Poitou-Charentes



**Annexe 1****Projet présenté par la collectivité**

Grand Poitiers place la transition énergétique au cœur des politiques publiques. Dans ce cadre, elle met en œuvre de nombreuses actions qui visent à réduire la consommation d'énergie du territoire et à développer la production d'énergies renouvelables.

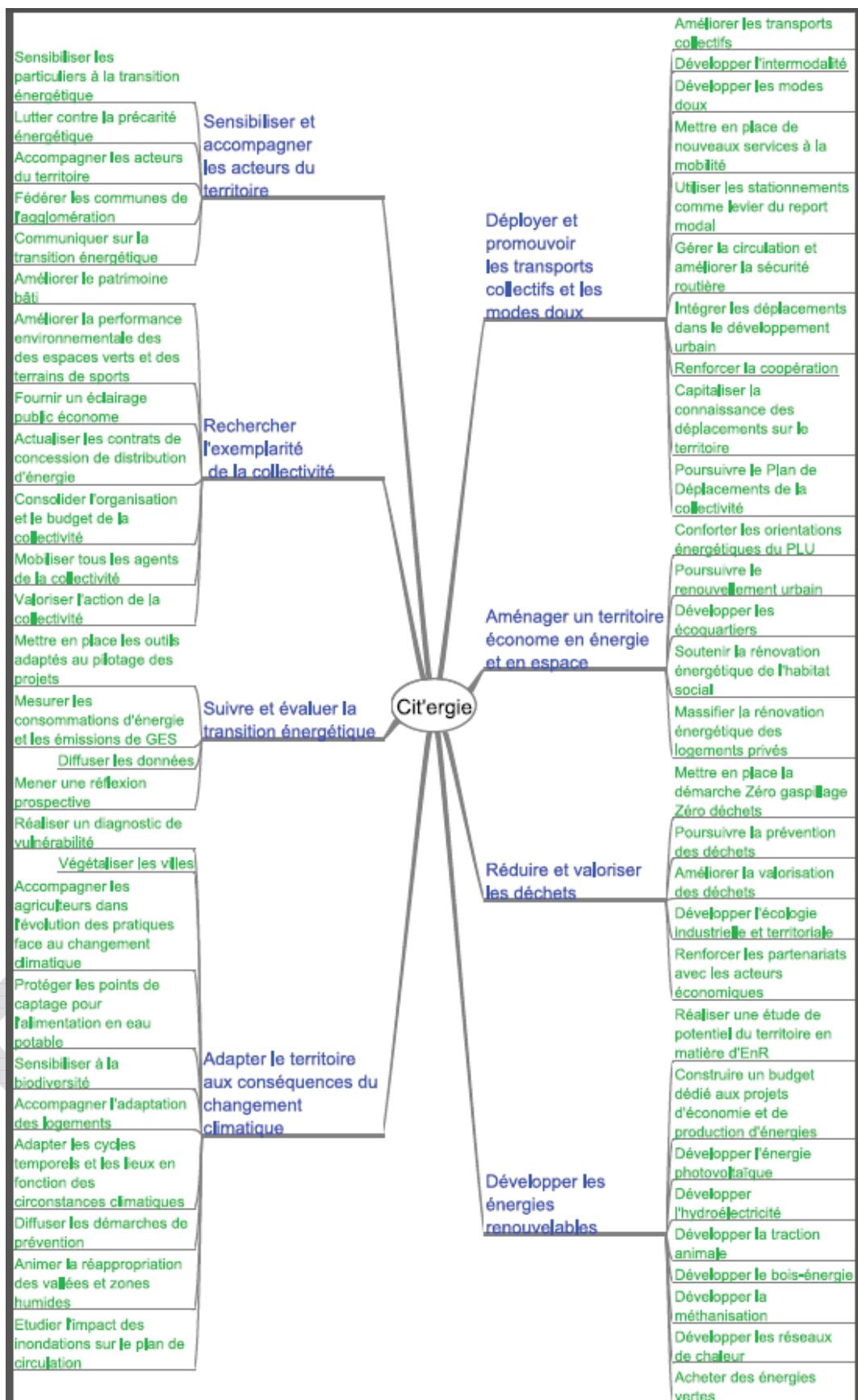
Dans le cadre de son Agenda 21, relancé en 2011 et adopté en 2013, Grand Poitiers a réalisé un diagnostic et élaboré un plan d'actions autour des 5 finalités du développement durable, en étroite coopération avec les communes de l'agglomération. Le volet climat de cet Agenda 21 constituait la première version du Plan Climat-Energie Territorial.

Afin d'évaluer et de consolider ce PCET, Grand Poitiers s'est engagée dans la démarche Cit'ergie en 2013, et élabore actuellement son programme d'action en matière de transition énergétique. Celui-ci couvre les politiques liées aux transports, à l'urbanisme et à l'habitat, aux déchets, aux énergies renouvelables, à la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du territoire, à l'exemplarité de la collectivité sur son patrimoine, à l'adaptation au changement climatique, au suivi et à l'évaluation. Il s'appuie notamment sur les démarches menées dans ces différents secteurs (Plan Local d'Urbanisme, Plan de Déplacements Urbains, Plan de Déplacements d'Etablissement, Programme de Prévention et de Réduction des Déchets...). Sur cette base, la labellisation Cit'ergie sera sollicitée en 2015.

Le schéma inséré ci-dessous représente les grands axes de ce programme.



# 1203 Structure globale du programme d'actions Cit'ergie



## 1204

En parallèle, Grand Poitiers est candidate et lauréate à plusieurs appels à projets connexes : Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé, Ecologie industrielle et territoriale, Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets...

L'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte représente une opportunité d'accélérer la concrétisation rapide de certains projets qui s'inscrivent dans cette démarche.

Les économies et les recettes liées à l'énergie générées par les projets serviront de base à la création d'un budget annexe dédié à l'énergie, en préparation pour 2016. L'objectif est de dégager des financements pour d'autres projets de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables. A terme, ce budget annexe pourra s'autofinancer, alimentant ainsi un cercle vertueux permettant de mettre en œuvre les ambitions de transition énergétique du territoire. Il s'agit donc non seulement de mettre en œuvre des projets exemplaires en matière de transition énergétique, mais aussi d'engager une dynamique permettant de disposer du financement nécessaire pour poursuivre et amplifier cette politique.

### Indicateurs de performance

Réduction des émissions de gaz à effets de serre  
(en Tonnes CO<sub>2</sub>)

2020

20% 

2030  
(si possible)

40%

2050  
(si possible)

80%



**Annexe 2****Programme d'actions dans le cadre du programme**

Gouvernance du programme d'actions mise en place :

La gouvernance est assurée dans le cadre des démarches préexistantes et citées en annexe 1. Elle associe les communes de Grand Poitiers, les services de l'Etat, la Région Poitou-Charentes, l'ADEME, et les acteurs locaux concernés en fonction des thématiques.

Il s'agit notamment de :

- la Commission intercommunale Agenda 21 / Prospective : instance transversale de portage politique et d'échanges autour des politiques liées au développement durable, elle regroupe des élus de Grand Poitiers et de l'ensemble des communes de l'agglomération
- Le Comité de Pilotage Cit'ergie : il associe l'ADEME, la DREAL, les élus et directeurs en charge de la transition énergétique, de la mobilité et de l'urbanisme



## Action 1

### Intitulé de l'action :

Réhabilitation de l'installation hydroélectrique de Tison, dans le cadre de la reconquête de l'îlot Tison

### Description de l'action :

La Ville de Poitiers fait l'acquisition d'un espace situé sur la rive du Clain, en bordure du centre-ville de Poitiers. L'ambition est d'y créer un espace de promenade et de détente, et de connecter différents quartiers par cette liaison verte. Dans le cadre de ce projet, Grand Poitiers souhaite réhabiliter les installations d'une ancienne scierie, qui utilisait pour son activité l'énergie hydraulique du Clain. Une expertise a permis de confirmer que le génie civil et les turbines sont dans un état de conservation qui permet leur réutilisation.

La production hydroélectrique estimée est de 240 MWh/an pour une puissance de 54 kW. Le projet intégrera les travaux nécessaires à la continuité écologique.

Les services de l'Etat sont associés à l'élaboration du projet.

La SCIC Poitou-Charentes Energies Renouvelables accompagne la collectivité dans le développement du projet.

La portée pédagogique de l'installation sera intégrée dans le projet global de réaménagement du site.

### Calendrier :

La consultation de maîtrise d'œuvre est en cours. Les études environnementales pourront donc se dérouler en 2016, et la mise en œuvre du projet en 2017.

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'objectif est de contribuer aux objectifs de développement des énergies renouvelables sur le territoire, en intégrant une portée pédagogique.

#### Indicateurs de performance

MWh d'EnR produits

2020

240 MWh/an



## Plan de financement Action 1

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Réhabilitation et acquisition des installations : études et travaux	230 000 €	Programme TEPCV (43% - 80% des études et travaux)	184 000 €
Dispositif de franchissement (continuité écologique)	150 000 €	Agence de l'Eau (17% - 50% des travaux de continuité écologique)	75 000 €
Aménagements pédagogiques et communication	50 000 €	Autofinancement (40 %)	171 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>430 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>430 000 €</b>

## Détail des coûts prévisionnels de l'action 1

Description	Montant (HT)
Nouveau bâtiment turbines	30 000 €
Installations électriques	50 000 €
Réhabilitation des turbines	100 000 €
Etudes	10 000 €
Dossier loi sur l'eau	10 000 €
Etude d'impact	5 000 €
Maîtrise d'œuvre	10 000 €
Raccordement réseau ERDF	15 000 €
Dispositif de franchissement (continuité écologique)	150 000 €
Aménagements pédagogiques et communication	50 000 €



**1208**  
**Action 2**

**Intitulé de l'action :**

Raccordement des équipements publics de Beaulieu au réseau de chaleur de l'Université de Poitiers

**Description de l'action :**

L'école Georges Brassens, la crèche Pigeon Vole et le gymnase de Beaulieu présentent une performance énergétique médiocre. Ces équipements municipaux et communautaires sont situés à proximité du réseau de chaleur créé par l'Université de Poitiers. La collectivité s'est rapprochée de l'Université afin de programme l'extension du réseau et le raccordement de ces équipements au réseau de chaleur approvisionné en biomasse, par l'intermédiaire de sous-stations de chauffage. Un collège géré par le Conseil départemental pourra également bénéficier de ce raccordement. La rénovation des bâtiments et la modification du système de chauffage est programmée dans un second temps.

En parallèle, il est prévu d'équiper les 3 bâtiments de sous-compteurs permettant de suivre et d'analyser la consommation énergétique des différents usages (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation, électricité spécifique). Cette analyse permettra d'améliorer la connaissance fine des caractéristiques de consommation énergétique de ces équipements représentatifs du patrimoine de la collectivité afin d'optimiser l'exploitation du parc.

Cette démarche est menée en concertation avec l'Université de Poitiers et le Conseil départemental de la Vienne.

**Calendrier :**

La concertation avec l'Université et le Conseil départemental sera poursuivie en 2015. La programmation et les travaux démarreront en 2016.

**Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :**

L'objectif est de réduire la consommation énergétique des bâtiments et de convertir la source d'approvisionnement vers une énergie renouvelable.

**Indicateurs de performance**

MWh économisés

**2020**

650 MWh/an

**Plan de financement Action 2**

**DEPENSES**

**RECETTES**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant en € (HT)</b>	<b>Nature et origine du financement</b>	<b>Montant en € (HT)</b>
----------------------------	--------------------------	---	--------------------------



Extension du réseau, création de sous-stations	450 000 €	<b>1209</b> Programme TEPCV (38 %)	320 000 €
Modification du système de chauffage des équipements	400 000 €	Conseil départemental de la Vienne (6%) nature : prise en charge des coûts d'extension du réseau correspondant au bâtiment départemental	50 000 €
		Autofinancement (56%)	480 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>850 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>850 000 €</b>

### Détail des coûts prévisionnels de l'action 1

Description	Montant (HT)
Extension du réseau, création de sous-stations (bâtiments municipaux et communautaires)	400 000 €
Extension du réseau, création de sous-stations (bâtiment départemental)	50 000 €
Modification du système de chauffage (bâtiments municipaux et communautaires)	400 000 €



## Annexe 3

### Programme d'actions global dans le cadre du programme



Grand Poitiers prévoit de mettre en œuvre d'autres projets répondant aux ambitions de transition énergétique du territoire. Ces actions sont également soumises au financement dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte.

#### **Réhabilitation de l'installation hydroélectrique de Chasseigne**

Il s'agit d'un ancien moulin dont la roue est en bon état de conservation. Le projet consiste à installer de nouvelles turbines et un équipement de production hydroélectrique (2,5 kW).

#### **Soutien aux projets photovoltaïques portés par PCER**

Grand Poitiers travaille en coopération avec la SCIC Poitou-Charentes Energies Renouvelables (PCER) pour développer des projets de toitures et d'ombrières photovoltaïques sur plusieurs sites : parking du Parc des Expositions, parcelles du Centre Technique Municipal, parking du gymnase Saint-Eloi, toiture de la déchetterie Saint-Nicolas. Les estimations ne permettent pas de rendre l'investissement viable pour PCER. Grand Poitiers souhaite permettre la concrétisation des projets en prenant en charge les frais de raccordement au réseau électrique.

#### **Entrée au capital de PCER**

Afin de renforcer le partenariat avec PCER dans le développement des énergies renouvelables sur son territoire, Grand Poitiers souhaite entrer au capital de la société pour renforcer la capacité d'investissement de la société et influer sur le développement des projets.

#### **Création d'un réseau de chaleur biomasse pour les équipements publics de Bellejouanne**

Le quartier de Bellejouanne à Poitiers présente une forte densité d'équipements publics, dont la plupart contiennent des installations de chauffage vieillissantes. La piscine de Bellejouanne est notamment très consommatrice d'énergie. Grand Poitiers souhaite créer un réseau de chaleur alimentée en biomasse pour remplacer les équipements individuels de chauffage et améliorer la performance énergétique des bâtiments et du quartier.

#### **Modification du système de chauffage des équipements de Beaulieu dans le cadre du raccordement au réseau de chaleur de l'Université**

Dans le cadre du raccordement des équipements publics de Beaulieu au réseau de chaleur de l'Université (voir action n°2), il est nécessaire de modifier le système interne de chauffage des bâtiments afin d'être compatible avec le nouveau type d'approvisionnement.

#### **Amélioration du système d'éclairage des gymnases**

L'objectif est de remplacer les systèmes d'éclairage pour installer des systèmes LED pilotés pour une première tranche de 10 gymnases (sur 40 exploités par la collectivité).

#### **Installation de consignes vélos sécurisées**



Le projet consiste à équiper, dans un souci d'intermodalité, l'ensemble des parcs relais (14 déployés en 2015 dont 11 nouveaux) et les points d'arrêts pour lesquels l'utilisation du vélo peut être intéressante soit pour venir prendre le bus, soit pour terminer son parcours après le bus. Dans cette optique, les arrêts desservant les zones d'activité seront équipés en priorité afin de favoriser l'utilisation des modes alternatifs pour les déplacements domicile-travail. 100 consignes vélos sécurisées de 2 places chacune seront ainsi déployées.

### **Thermographie aérienne de l'agglomération**

Grand Poitiers souhaite créer un Guichet unique de l'énergie intégrant notamment un Espace Info Energie, un Conseil en Energie Partagé, l'équipe animant une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, une Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé. Dans ce cadre, une thermographie aérienne permettra de sensibiliser les habitants et acteurs de l'agglomération aux déperditions énergétiques et de renforcer la communication autour du Guichet unique de l'énergie.

### **Schéma directeur de l'énergie**

L'objectif est d'étudier le potentiel d'approvisionnement énergétique du territoire en énergies renouvelables et de proposer des scénarios chiffrés qui permettront de guider l'action de Grand Poitiers en matière de transition énergétique.

Ces projets complémentaires sont proposés au financement à hauteur de 80%. Un arbitrage concerté pourra permettre de cibler une enveloppe globale de financement de 2 000 000 €.



**1212**  
**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Réhabilitation de l'installation hydroélectrique de Chasseigne	30 000 €	Programme TEPCV	1 496 000 €
Soutien aux projets photovoltaïques portés par PCER	160 000 €	Autofinancement	1 674 000 €
Entrée au capital de PCER	50 000 €		
Création d'un réseau de chaleur biomasse pour les équipements publics de Bellejouanne	1 620 000 €		
Modification du système de chauffage des équipements de Beaulieu dans le cadre du raccordement au réseau de chaleur de l'Université	400 000 €		
Amélioration du système d'éclairage des gymnases	500 000 €		
Installation de consignes vélos sécurisées	250 000 €		
Thermographie aérienne de l'agglomération	60 000 €		
Schéma directeur de l'énergie	100 000 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 170 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>3 170 000 €</b>



**Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements**

Nom du bénéficiaire : Communauté d'Agglomération Grand Poitiers  
Adresse du bénéficiaire : 15 Place du Maréchal Leclerc, 86021 POITIERS CEDEX  
N° SIREN : 248 600 157  
RIB :

<b>Relevé d'identité bancaire à utiliser exclusivement pour les virements émis au profit du compte BDF du comptable</b>					
<b>TITULAIRE : TRÉSORERIE DE POITIERS MUNICIPALE</b>		<b>DOMICILIATION : BDF POITIERS</b>			
<b>RIB AUTOMATISÉ</b>					
CODE BANQUE 30001	CODE GUICHET 00639	N° DE COMPTE C 860 0000000	CLÉ RIB 49		
<b>Identification internationale</b>					
IBAN	<b>FR80 3000 1006 3900 00W0 5000 785</b>				
Identifiant Swift de la BDF (BIC)	<b>BDFEFRPPXXX</b>				

